



Contrat de Sécurisation Professionnelle et Reserviste

Par **milauna**, le **22/06/2015** à **16:15**

Bonjour,

Depuis peu j ai signé un contrat de sécurisation Professionnelle, et lors de mon premier entretien j ai spécifié que j étais réserviste dans l armée de terre. Et à ce jour le Pole emploi etudie la resiliation de mon CSP, car pour eux la reserve est un travail vu qu'il y a un contrat de un an (dans mon cas). J ai beau leur explique que ce contrat n est pas un contrat de travail, et que je ne suis pas tenu de me rendre à toute les convocations.

Ma question : est ce que le pole emploi peut me radier du CSP à cause de mon contrat de réserviste ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **22/06/2015** à **18:14**

Bonjour,

Il faudrait déjà attendre la décision de Pôle Emploi mais je ne pense pas qu'ils résilieront le CSP tant que vous ne seriez pas rappelé...